

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP AXIS TUNISIE INDICE
Fonds Commun de Placement
régé par le code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du CMF n° 17-2007
du 11 septembre 2007

AXIS Capital Gestion porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP AXIS TUNISIE INDICE a eu lieu depuis le **28 mars 2008**.

FCP AXIS TUNISIE INDICE présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP AXIS TUNISIE INDICE
Siège social	: 67 Av. Med V 1002 Tunis
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement
Type	: FCP mixte
Objet Social	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant des fonds	: 100 000 DT répartis en 200 parts de 500 DT chacune.
Date d'agrément	: 11 septembre 2007
Promoteur	: AXIS Capital Gestion
Gestionnaire	: AXIS Capital Gestion
Dépositaire	: ATB
Distributeurs	: AXIS Capital Bourse et l'ATB

Prix de souscription et de rachat : Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (en franchise totale de droit d'entrée).

Le prix de rachat est diminué d'une commission de rachat (droit de sortie) pour ceux qui procéderont au rachat d'une partie ou de la totalité de leurs parts selon les proportions suivantes :

- 1,5 % pour les sorties avant six mois de la date de souscription.
- 1 % pour les sorties entre 6 et 12 mois de la date de souscription.
- 0,5 % pour les sorties avant entre 1 an et 18 mois de la date de souscription.
- Le taux de la commission de rachat est de 0% pour tout rachat réalisé au delà de 18 mois.

Pour plus d'informations sur FCP AXIS TUNISIE INDICE, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 04 mars 2008, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE
Fonds Commun de Placement
régé par le code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du CMF n° 16-2007
du 11 septembre 2007

AXIS Capital Gestion porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE a eu lieu depuis le **28 mars 2008**.

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE
Siège social	: 67 Av. Med V 1002 Tunis
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement
Type	: FCP mixte
Objet Social	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant des fonds	: 100 000 DT répartis en 1 000 parts de 100 DT chacune.
Date d'agrément	: 11 septembre 2007
Promoteur	: AXIS Capital Gestion
Gestionnaire	: AXIS Capital Gestion
Dépositaire	: ATB
Distributeurs	: AXIS Capital Bourse et l'ATB

Prix de souscription et de rachat : Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (en franchise totale de droit d'entrée).

Le prix de rachat est diminué d'une commission de rachat (droit de sortie) pour ceux qui procéderont au rachat d'une partie ou de la totalité de leurs parts selon les proportions suivantes :

- 1,5 % pour les sorties avant six mois de la date de souscription.
- 1 % pour les sorties entre 6 et 12 mois de la date de souscription.
- 0,5 % pour les sorties avant entre 1 an et 18 mois de la date de souscription.
- Le taux de la commission de rachat est de 0% pour tout rachat réalisé au delà de 18 mois.

Pour plus d'informations sur FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 04 mars 2008, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP FINA 60

Fonds Commun de Placement
régé par le code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du CMF n°48-2006
du 27 décembre 2006

FINACORP porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP FINA 60 a eu lieu depuis le **28 mars 2008**.

FCP FINA 60 présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP FINA 60
Siège social	: Rue du lac Loch Ness- 1053- Les Berges du Lac Tunis
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement
Type	: FCP mixte
Objet Social	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant des fonds	: 100 000 DT répartis en 100 parts de 1 000 DT chacune.
Date d'agrément	: 27/12/2006
Promoteur	: FINACORP et ATB
Gestionnaire	: FINACORP
Dépositaire	: ATB
Distributeurs	: FINACORP et ATB

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (en franchise totale de droit d'entrée).

Le prix de rachat est diminué d'une commission de rachat (droit de sortie) de 2% si la sortie se fait avant les deux premières années d'investissement.

Pour plus d'informations sur FCP FINA 60, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 27 mars 2008, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.